



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

Bureau des Concours.

Affaire suivie par :
Laurence KASTNER
Tél. 03 88 23 36 51
Mél : laurence.kastner@ac-strasbourg.fr

06, Rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 09

**AVIS D'OUVERTURE DE CONCOURS INTERMINISTÉRIELS
RÉGION GRAND EST :
ALSACE, LORRAINE ET CHAMPAGNE-ARDENNE
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE
(EXTERNE ET INTERNE)
SESSION 2026**

L'organisation de ces concours interministériels de la REGION GRAND EST est portée par le Ministère de l'Education Nationale, et plus particulièrement par le Rectorat de l'académie de Strasbourg.

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES SUR INTERNET (<http://www.education.gouv.fr/siac3>) DU MARDI 10 FÉVRIER 2026 A PARTIR DE 12 HEURES AU JEUDI 12 MARS 2026 A 12 HEURES.

Les POSTES offerts au CONCOURS EXTERNE concernent les Ministères suivants :

- Education Nationale
- Justice

Les POSTES offerts au CONCOURS INTERNE concernent les Ministères suivants :

- Education Nationale
- Justice

NOTA BENE : Seuls les postes à pourvoir dans l'Education Nationale seront localisés exclusivement en ALSACE. Les postes du Ministère de la justice seront localisés sur l'ensemble du territoire de la REGION GRAND EST, c'est-à-dire en ALSACE, en LORRAINE et en CHAMPAGNE-ARDENNE.

DATE DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ : LE 08 AVRIL 2026

LIEUX DES CENTRES D'ECRIT : à choisir lors de l'inscription : les centres d'écrit seront localisés à COLMAR, NANCY ou REIMS.

DATE DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION : JUIN 2026 A STRASBOURG

NOMBRE DE POSTES : SERA COMMUNIQUÉ ULTÉRIEUREMENT

Attention, le candidat ne peut se présenter qu'à un seul concours (externe ou interne) car les épreuves écrites se déroulent le même jour.

MODALITES D'INSCRIPTION :

L'INSCRIPTION DOIT SE FAIRE EXCLUSIVEMENT VIA LE SITE INTERNET DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE SUIVANT : : <http://www.education.gouv.fr/siac3>

Attention, avant de procéder à votre inscription, vous devez impérativement créer votre **compte utilisateur** (En aucun cas, le compte utilisateur ne vaut inscription). A l'issue de l'activation de ce compte utilisateur, vous pourrez alors vous inscrire.

L'ATTENTION DES CANDIDATS est attirée sur le fait que l'inscription à un concours ou à un examen professionnel est un ACTE PERSONNEL. En conséquence, il appartiendra à CHAQUE CANDIDAT d'effectuer cette démarche.

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION :

- les candidats doivent remplir les conditions générales fixées par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires (nationalité française, casier judiciaire vierge, droits civiques, position régulière au regard du service national, aptitude physique) et les conditions précisant la position d'activité fixée par l'article 19 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984.

- les candidats ressortissants d'un Etat membre de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen remplissant les conditions de l'article 5 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, conformément au décret n°2002-1294 du 24 octobre 2002.

A ces conditions générales s'ajoutent les conditions suivantes,

Concours externe

- ouvert à l'ensemble des candidats sans condition de diplôme.

Concours interne

- être fonctionnaires ou agents non titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent ;

- compter **au moins une année de services publics au 1^{er} janvier 2026**

- être en activité, en position de détachement, en congé parental ou accomplir le service national au moment des épreuves.

ATTENTION :

Seuls les CANDIDATS DECLARES ADMISSIBLES devront téléverser les pièces justificatives dans l'espace candidat prévu à cet effet sur l'application d'inscription CYCLADES POUR LE 15 MAI 2026 AU PLUS TARD, la date de téléversement faisant foi (8 jours ouvrés à compter du lendemain de la publication des résultats).